

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 04 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatre janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de VILLERS-BOCAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Sophie DOMONT, Maire.

Etaient présents :

M. Didier TARGIT  
Mme Aline OSTROWSKI  
M. Denis HERMANT  
M. Florent BORDET  
M. François LEFEBVRE  
Mme Astrid DEBUYSSCHER  
Mme Ambre FOULON  
M. Joël L'HERMITE

et Mme NIVELLE-BATAILLE Valérie (secrétaire générale)

Etaient absents excusés :

Mme Valérie DESFORGES (pouvoir à Joël L'HERMITE)  
M. Marc ALBERGE (pouvoir à Aline OSTROWSKI)  
Mme Nathalie DELOUBRIERE (pouvoir à Astrid DEBUYSSCHER)  
Mme Méline LEGAGNEUR (pouvoir à Didier TARGIT)  
Mme Brigitte OGEZ  
M. Gérald ANSART

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du CM du 6 décembre 2021.
3. Report du remboursement de la ligne de trésorerie du lotissement du Petit Bois
4. Avis sur le projet éolien de Rubempré
5. Proposition de vente de terrain
6. Proposition d'achat d'un terrain

**1) L'assemblée désigne M. LEFEBVRE François pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**2) L'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2021 à l'unanimité**

**3) Report du remboursement de la ligne de trésorerie du lotissement du Petit Bois**

Madame le Maire rappelle qu'une ligne de trésorerie de 900k a été souscrite auprès du Crédit Agricole de Picardie pour l'aménagement du nouveau lotissement. Cette ligne de trésorerie a été consolidée pour un montant de 600k pour laquelle, le capital est à rembourser pour le 11 février 2022. Etant donné certaines parcelles retenues n'ont pas encore été encaissées, Madame le Maire propose de reporter d'un an cette ligne de trésorerie au taux de 0.79%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition de report et autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat.

#### 4) Avis sur le projet éolien de Rubempré

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avis d'enquête publique pour une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur le Territoire de la commune de Rubempré, par arrêté préfectoral du 23 novembre 2021, a lieu du 6 janvier au 7 février 2022.

Elle précise avoir reçu un courrier du 22 janvier dernier par Christophe COULON, vice-président en charge de la Ruralité et de la Sécurité de la Région Haut de France et propose que le Conseil Municipal délibère. Madame le Maire apporte quelques précisions sur le sujet :

- Ce projet sera très visible depuis le nord de Villers-Bocage avec quatre éoliennes de 171 mètres de haut
- La plus proche sera à 1600 mètres de l'entrée de Villers-Bocage, soit plus proche de Rubempré et la commune de Villers-Bocage n'a jamais été consulté pour avis.
- Une éolienne sera située à moins de 150 mètres de la RD 113, ce qui n'est pas réglementaire.
- Elles seront trop proches de deux exploitations agricoles d'élevage de la commune de Villers-Bocage, nuisibles pour ces derniers.
- Ce projet est dans un rayon proche de la Cathédrale d'Amiens, environ 14 km (la réglementation est de 10 km) mais la commune de Chartres a obtenu un refus car leur cathédrale est à 18 km des éoliennes.
- Dans le plan éolien départemental, ce projet est situé dans une zone défavorable, impossible ou à éviter
- La société Boralex n'a pas contacté la commune de Villers-Bocage.
- La CCTNP a délibéré contre le jeudi 27 janvier 2022
- La commune de Rubempré a délibéré contre à l'unanimité.

François LEFEBVRE précise qu'il est pour sur le principe de développer la production d'électricité avec des éoliennes. Par contre ce projet présente des points spécifiques qui le conduise à se positionner contre ce projet particulier car les modèles prévus sont trop hauts par rapport au territoire, les implantations sont prévues trop près de deux exploitations agricoles (élevage), nuisibles pour ces derniers et la provision est insuffisante par rapport aux exigences de la mise ouvre du démantèlement à la fin de vie des 4 éoliennes.

Denis HERMANT indique que le champ de 4 appellera l'arrivée d'autre éoliennes pour rentabiliser les infrastructures donc un champ éolien plus important

Joël L'HERMITE demande un point orientant de futurs projets

Didier TARGIT informe qu'une délibération pourrait orienter par avance d'autres positionnement sur d'autres projets.

Madame le Maire autorise une interruption de séance à 19h06 pour donner la parole au public.

Les personnes présentes dans la salle du conseil s'expriment, en particulier les représentants de l'association de Rubempré « vent de colère »

Une personne précise qu'un courrier reçu de monsieur le Député LECLABART évoquant un projet de loi est en cours d'étude.

Reprise de la séance à 19h19

Au vu de tous ses arguments, les membres du Conseil Municipal votent contre, à l'unanimité, l'exploitation de ce parc éolien. Cet avis sera consigné par le commissaire enquêteur, sur le registre d'avis d'enquête publique ouvert sur la Commune de Rubempré.

#### 5) Vente d'un terrain

La parcelle AD 185 de 1001 m<sup>2</sup> concernée par la demande est créée par le fond de parcelle de la AD 30.

Elle est située en zone constructible Uc du PLUI. Elle est accessible par le sentier piéton donnant sur la rue des Airelles et la rue du Petit Bois, mais ne dispose pas d'accès véhicule, ce qui la rend non-constructible à ce jour.

En effet, l'accès doit faire au moins 4 m de large (condition pour l'accès pompier).

Pour créer cet accès, le propriétaire de la parcelle a besoin de 2 m50 de la parcelle AD 165 propriété de la commune et de 2 m environ de la parcelle AD 130 propriété privée.

De plus, il faudra créer une servitude pour le propriétaire privé de la parcelle AD 182 puisqu'il a des fenêtres qui ouvrent sur la AD 165, propriété de la commune.

Monsieur Didier TARGIT propose que l'accès soit créé par la rue des Airelles et la viabilisation côté rue du Petit Bois.

Madame le Maire pense que ce n'est pas possible, mais à vérifier.

Monsieur Didier TARGIT et Madame le Maire proposent de rencontrer les 4 propriétaires voisins afin de leur présenter le projet de vente.

Le chemin piéton représente une superficie de 196 m<sup>2</sup> environ, soit une partie de la parcelle AD 165.

Le Conseil Municipal vote une délibération de principe sur la vente de la parcelle : 3 abstentions, et 10 pour. Le prix de vente sera délibéré ultérieurement si un accord est trouvé entre les 5 propriétaires.

## **6) Achat d'un terrain**

Madame le Maire informe que la parcelle AB 124 de 2262 m<sup>2</sup> située derrière l'école en zone A du PLUI, soit non constructible, en indivision (6 personnes) est proposée à la vente par un des propriétaires.

Madame le maire propose d'acquérir cette parcelle sur la base de 8 €/m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire une proposition aux personnes concernées : 13 pour.

## **Questions diverses :**

**Evolution des horaires de la poste :** La Directrice du secteur de Doullens de la Poste nous a fait part proposition de diminution des heures d'ouverture du bureau de poste de Villers-Bocage suite à une réduction significative de fréquentation depuis 2010.

Madame le Maire propose de lui répondre défavorablement car actuellement, ce bureau est déjà fermé les mercredis et très souvent de façon soi-disant « exceptionnelle ». Elle constate qu'il y a souvent des clients en attente devant la porte ou des gens qui se présentent alors que l'agence de la poste est fermée.

**Frênes du petit bois :** Madame le Maire informe que 110 frênes sont à couper dans le petit bois car ils sont malades. Ce constat a été fait par le CNPF par courrier du 25 janvier suite à leur visite mi-janvier.

Le CNPF avait été contacté suite à des remontées d'information de chutes de branches dans le petit bois C'est une obligation pour les communes de faire inspecter les bois communaux. Il s'avère que les frênes malades présentent un risque pour les promeneurs et les propriétés limitrophes.

La diversité des essences présentes sur le site doit permettre un repeuplement rapide. Ce dernier pourra être favorisé par de la replantation si besoin.

Trois entreprises vont être contactées pour obtenir des propositions de prix pour la réalisation de ce travail d'élimination des arbres malades ou endommagés.

## **Phase 3 du Quartier Jardin du Petit Bois**

La réservation des terrains de la phase 3 est très avancée. Il ne reste que 8 à 9 terrains sans option d'achat

## **Personnel Municipal**

Départ en retraite de Alain LEDOUX à compter du 1<sup>er</sup> mai

Départ de Sandy MIXTE en détachement suite à réussite d'un concours dans la fonction publique d'Etat.

## **Commentaires suite à la diffusion du bulletin municipal de Janvier-Février**

Madame Astrid DEBUYSSCHER a été interpellée par la teneur des éléments figurant dans le bulletin concernant les finances de la commune. Elle ne sait pas si elle doit être alarmée ou rassurée.

Astrid fait remarquer que 6 membres du conseil actuel étaient déjà présents lors du mandat précédent. Or aucune inquiétude sur la situation financière de la commune n'a été exprimée lors du dernier mandat ni depuis le début de ce mandat.

Madame le Maire précise que la commune a été convoquée l'été dernier par le conseiller aux décideurs locaux de notre Communauté de communes, qui a envoyé un rapport d'audit de la situation financière de la commune. Il indique notamment qu'entre 2016 et 2020 la commune a augmenté sa masse salariale de manière importante. En ce qui concerne l'évolution de la Masse salariale, Mme le Maire explique que de 2016 à 2020, on est passé de 3 à 6 personnes pour l'entretien des espaces verts. En juin, cet effectif va être ramené à 2 personnes seulement du fait d'un départ à la retraite et de départs déjà enregistrés en 2021.

La situation financière actuelle s'explique également par les raisons suivantes :

- Les nombreux investissements lancés lors du mandat précédent. Les subventions obtenues pour ces investissements ont été insuffisants pour certains et les montants de ces investissements ont été en dépassement par rapport aux montants initialement prévus. Par exemple, pour la MDA, le budget initial de 1 560 000 € TTC a terminé à 2 135 798 € TTC mais le montant des subventions était prévu sur le montant initial. Le quartier jardin du petit bois impacte beaucoup le budget, en effet il génère aujourd'hui beaucoup de dépenses et devrait dans 2 ans amener des recettes.
- La commune a réglé des arriérés de factures en 2020 et 2021 pour un montant de près de 200 000 €. Par exemple, la commune a dû régler un rappel de 4 années d'éclairage public.

Pour rétablir la situation, les pistes suivantes ont été identifiées :

- Le personnel qui part n'est pas forcément remplacé et un gros travail de réorganisation des tâches est en cours.
- Économiser en renégociant les contrats de la commune. Par exemple, une réduction de 20 000 € a été obtenue en renégociant les contrats d'assurances de la commune.
- Un projet d'aménagement commercial à la sortie Nord Est à l'étude. Cela devrait permettre la vente de terrains communaux dès que le permis d'aménager sera obtenu.

Madame le Maire précise que les trois prochaines années vont être difficiles. Cela compromet les possibilités de lancer de nouveaux projets. Les projets pouvant bénéficier d'importants montants de subventions seront privilégiés. Par exemple l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments municipaux et leur accessibilité, avec des subventions à hauteur de 80% du montant des travaux a été validée.

Lors de la préparation du budget 2022 qui permettra de disposer d'éléments actualisés, un effort sera porté sur la communication à la population de notre situation financière.

Joel L'HERMITE félicite l'équipe communication sur la préparation du bulletin janvier-Février. François LEFEBVRE, qui anime la cellule communication précise qu'il y a eu une forte implication de l'équipe municipale et en particulier de Madame le Maire qui a passé beaucoup d'heures à préparer ce bulletin.

Clôture de la séance à 20h56.